

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4530

présenté par
Mme Mette, Mme Babault, M. Berta et M. Esquenet-Goxes

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

L'État renforce l'investissement et la participation de la France dans les programmes européens de recherche et d'orientation de l'élevage.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La place de la recherche et de l'innovation en matière d'agriculture est centrale, et doit être maximisée si la France et l'Europe veulent affirmer leur souveraineté alimentaire. L'État doit donc impérativement renforcer l'investissement et la participation de la France dans les programmes européens de recherche et d'orientation de l'élevage. C'est ce qu'indique le Conseil économique, social et environnemental (CESE) dans la première préconisation du rapport de janvier 2024 intitulé Relever les défis de l'élevage français pour assurer sa pérennité. Cet amendement propose de concrétiser cette proposition pertinente.